



## Commission Statut de l'Éducateur

### PROCES-VERBAL

Réunion du 21/11/2023

**Présents** : MM. Serge BERGIER, Jean BLEHOUIN, Charles DELAUNEY

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

#### Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux RSG du District 75.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 75. Pour toute situation non conforme aux RSG, la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

*Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.*

#### Pris connaissance du courrier de la LPIFF Commission Statuts Educateurs le 6.11.2023 :

La commission sera représenté par Monsieur Serge BERGIER.

Contrôle des clubs division D1 District des catégories : Séniors, U18, U16 et U14 concernant la période du 01/09/2023 au 19//11/2023.

**Dossier CFF Paris 536996 Catégorie U16**

- A ce jour, pas d'entraîneur désigné :
  - Journée 1 du 17/09/23 : AF Paris – CFF Paris : Monsieur DZABANA → Sans diplôme
  - Journée 2 du 15/10/23 : CFF Paris – Paris Alésia : Monsieur DZABANA → Sans diplôme
  - Journée 3 du 5/11/23 : Paris 13 Atletico – CFF Paris : Monsieur DZABANA → Sans diplôme
  - Journée 9 du 24/09/23 : CFF Paris – CA Paris : FORFAIT
  - Journée 4 du 19/11/23 : Couronnes – CFF Paris : Monsieur DZABANA → Sans diplôme

La commission vous demande des explications et vous invite à prendre contact avant le 26/11/23 auprès de la direction technique de la LPIFF.

**Dossier Camilienne 511261 Catégorie U18**

- A ce jour, l'entraîneur désigné est Monsieur MAURICIO Michel (CFF3) :
  - Journée 1 du 8/10/23 : Camilienne – ES Seizième : Monsieur ARCONTE Steeve
  - Journée 2 du 15/10/23 : Couronnes – Camilienne : Monsieur ARCONTE Steeve
  - Journée 3 du 5/11/23 : Camilienne – Championnet : Monsieur ARCONTE Steeve
  - Journée 9 du 24/09/23 : Camilienne – Paris 13 Atletico : Monsieur ARCONTE Steeve
  - Journée 10 du 22/10/23 : Camilienne – CA Paris : Monsieur ARCONTE Steeve
  - Journée 4 du 19/11/23 : Paris AC15 – Camilienne : Monsieur MAURICIO Michel en qualité de dirigeant

Monsieur ARCONTE ne possède pas le diplôme requis pour cette catégorie.

La commission vous demande des explications et vous invite à prendre contact avant le 26/11/23 auprès de la direction technique de la LPIFF.

**Dossier Camilienne 511261 Catégorie U14**

- A ce jour, l'entraîneur désigné est Monsieur MANOLIS Marc (CFF3) :
  - Journée 1 du 24/09/23 : Salesienne – Camilienne : Monsieur ZEMMOURI Riad → Sans diplôme
  - Journée 3 du 7/10/23 : Paris 19 – Camilienne : Monsieur VALENTIE Christophe → Initiateur 1 du 8/6/07
  - Journée 5 du 11/11/23 : Paris 13 Atletico – Camilienne : Monsieur KPOKPA Jean → CCF du 1/07/23

La commission vous demande des explications et vous invite à prendre contact avant le 26/11/23 auprès de la direction technique de la LPIFF.

**Dossier AS Paris 551831**

Pris connaissance du PV de la commission de discipline du 8/11/23 concernant la rencontre U17 R2 Poule E et de la décision prise envers Monsieur Nabil EL KHADRISSI entraîneur désigné sur la catégorie SENIORS D1.

La commission vous demande la désignation d'un nouvel entraîneur avant le 26/11/23 auprès de la direction technique de la LPIFF.

Prochaine réunion sur convocation.

Serge BERGIER